

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 534 Vœu relatif à la lutte contre la vacance des logements à Paris et la mise en œuvre par l'Etat de la loi de réquisition.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'entrée dans la trêve hivernale ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de juin 2016, demandant à la ville d'engager une communication d'envergure en direction des propriétaires soumis à la taxe sur les logements vacants pour traiter en profondeur la vacance et remettre sur le marché des logements au bénéfice de toutes et de tous ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de décembre 2016, demandant à ce que Paris réaffirme la création de logements à travers l'utilisation de locaux déjà existants et vacants et la régulation du marché immobilier comme priorités de la mandature et que la ville réaffirme sa volonté que le patrimoine parisien vacant soit en priorité destiné à la création de nouveaux logements ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de décembre 2016 demandant à la Maire de Paris de réaffirmer son souhait que les logements vacants soient identifiés très rapidement dans chaque arrondissement, et qu'elle saisisse le Préfet concernant ces immeubles afin de lui demander d'appliquer la loi de réquisition, afin de proposer des hébergements d'urgence le plus vite possible ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de juillet 2017 demandant à la Maire de solliciter le gouvernement afin d'engager la réquisition des logements vacants dans Paris ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris, adopté par le Conseil du 14^e arrondissement et au Conseil de Paris de mai 2018, demandant un état des lieux le plus précis possible du nombre, du statut et de la localisation des logements, bureaux ou bâtiments publics vacants à Paris, pour que ce recensement donne lieu à l'affectation rapide d'un certain nombre de ces surfaces au logement de ménages ou de personnes sans-abri ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté par le Conseil de Paris de juin 2018, demandant que le droit de réquisition soit transféré aux communes des zones tendues afin de réduire le nombre de logements vacants ;

Considérant les 1 229 expulsions locatives exécutées à Paris en 2017 avec le concours de la force publique, ce chiffre ne prenant pas en compte les nombreux. ses locataires quittant spontanément leur logement, avant la date fatidique de l'expulsion ;

Considérant le fait que ce chiffre, en constante augmentation depuis des années, constitue une fois de plus un record ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste au Conseil de Paris de mars 2017 demandant un moratoire sur les expulsions locatives pour 2017 ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste au Conseil de Paris de mars 2018 demandant un moratoire sur les expulsions locatives pour 2018, la pérennisation de places d'hébergement à Paris et en Ile-de-France et une implication intensifiée de la ville de Paris dans les initiatives dites de "logement d'abord".

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris dresse un état des lieux des bâtiments vacants à Paris et informe le Conseil de Paris des actions menées en réponse à ces vœux avant la fin de la trêve hivernale ;
- Que la Ville de Paris demande au Préfet de Paris d'user de son pouvoir de réquisition des logements vacants ;
- Qu'un moratoire exceptionnel soit déclaré sur toutes les expulsions locatives concernant les locataires de bonne foi pour l'année 2019.